

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

RELATIVE A LA RÉVISION GÉNÉRALE DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Commune de Nostang

Le Plan Local d'Urbanisme de la commune a été approuvé par délibération du conseil municipal du 10 mai 2006 et modifié par délibération du conseil municipal en date du 06 décembre 2013.

Par délibération du 14 septembre 2018, Monsieur le Maire de Nostang a prescrit la révision générale du Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Par arrêté N°2023-09 en date du 10 mars 2023, Monsieur le Maire de Nostang a prescrit une enquête publique ayant pour objet la révision générale du Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Consultation du dossier d'enquête publique

Les pièces du dossier seront librement consultables par le public à l'accueil de la mairie de Nostang pendant 33 jours consécutifs :

du lundi 03 avril 2023 à 9h00 au vendredi 05 mai 2023 à 17h00

- ◆ Le lundi, mardi, mercredi et vendredi : de 9H à 12H00 et de 14H00 à 17H00
- ♦ Le samedi : de 9H00 à 12H00

Les pièces du dossier sont également consultables à l'adresse internet suivante :

https://www.registre-dematerialise.fr/4513

Commissaire enquêteur

Par décision du 09 février 2023 n° E23000019 /35 de Monsieur le président du tribunal administratif de Rennes, Monsieur Bernard BOULIC, responsable de bureau d'études construction, E.R., a été désigné en qualité de commissaire enquêteur.

Accueil du public

Dans le cadre de cette enquête publique, Monsieur Bernard BOULIC, en qualité de commissaire enquêteur titulaire recevra les observations du public, en mairie de Nostang les :

- ◆ Lundi 03 avril de 9h à 12h
- ♦ Mercredi 12 avril de 14h à 17h
- ◆ Samedi 15 avril de 9h à 12h
- ♦ Jeudi 20 avril de 14h à 17h
- ♦ Mercredi 26 avril de 9h à 12h
- ◆ Vendredi 05 mai de 14h à 17h, date de la fin de l'enquête publique.

Présentation des observations

Le public pourra consigner ses observations écrites sur le projet de révision générale du PLU :

◆ Sur le registre d'enquête mis à disposition en mairie pendant la durée de l'enquête aux horaires d'ouverture de la Mairie ;

- Par correspondance, adressée par écrit sous pli, à :

 M. Boulic Commissaire enquêteur
 Mairie de NOSTANG
 Enquête publique PLU de Nostang
 17, rue Paul le Roux
- ◆ Par courrier électronique : enquete-publique-4513@registre-dematerialise.fr
- Sur le registre d'enquête publique dématérialisé mis à disposition à l'adresse suivante : https://www.registre-dematerialise.fr/4513

56690 NOSTANG

Clôture et rapport de l'enquête publique

À l'expiration du délai d'enquête, les registres d'enquête (papier et numérique) seront clos et signés par le commissaire enquêteur. Le commissaire-enquêteur rencontrera, dans la huitaine, le maire de la commune de Nostang et lui communiquera les observations écrites ou orales consignées dans un procès-verbal de synthèse. Le maire de Nostang disposera d'un délai de quinze jours pour produire ses observations éventuelles en réponse.

Dans un délai de trente jours à compter de la date de clôture de l'enquête, le commissaire enquêteur transmettra au Maire de Nostang le dossier de l'enquête accompagné du registre et des pièces annexées, avec son rapport et dans une présentation séparée, ses conclusions motivées.

<u>Diffusion du rapport et des conclusions</u>

Une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur seront déposées pour y être tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête :

- en mairie de Nostang
- ◆ sur le site Internet dédié https://www.registredematerialise.fr/4513

Les personnes pourront en obtenir communication sur simple demande.

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire-enquêteur seront adressées à M. le Préfet du Morbihan et à M. le Président du Tribunal Administratif de Rennes.

A l'issue de l'enquête publique, la décision susceptible d'intervenir est l'approbation du plan local d'urbanisme par le conseil municipal, et après modification éventuelles résultant de l'enquête publique et des avis émis par les personnes publiques associées.

Information

Toute information relative au projet de révision générale du PLU ou à la présente enquête publique peut être demandée auprès de Monsieur le Maire de Nostang par courrier à l'adresse suivante :

Mairie de Nostang- service urbanisme au 02 97 65 75 43 ou par courriel adressé à urbanisme@nostang.fr